



RALLYE HISTORIQUE du POITOU



RÈGLEMENT

8^{ème} Rallye Historique du Poitou

DIMANCHE 25 OCTOBRE

À SCORBÉ CLAIRVAUX 86

Scorbé-Clairvaux



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Article 1 - Organisation :

L'ASA Poitou – section Véhicules Historiques, l'écurie Chatelleraut Poitou, la commune de Scorbé Clairvaux et le Teuf Teuf Club, organisent le dimanche 25 octobre 2020 le 8^{ème} Rallye Historique du Poitou. Toute l'équipe d'organisation est heureuse de vous accueillir pour cette 8^{ème} édition qui vous fera découvrir au hasard des épreuves sportives, l'histoire, le patrimoine et la culture de notre région. Cette épreuve de navigation se déroulera dans le département de la Vienne et le parcours sera tenu secret jusqu'au départ de chaque étape.

Contacts :

Xavier DENIS tel 06 62 26 42 78 xavier-asa@bbox.fr - Président

Patrice MAZALEYRAT tel 07 77 61 90 82 pjcmaz@yahoo.fr - Relation concurrents, Engagements

Officiels :

Directeur de Course : Thibaut BATS Licence : 1111-234914

Commissaire Technique : Jean-Pierre SOUCHAUD Licence 1117-8325

Commissaire sportif : Alain Petrus. Licence 16477

Chargés des relations avec les concurrents : Xavier DENIS Licence 1111-222241

Article 2 – Programme :

Parution du règlement : 1^{er} septembre 2020

Ouverture des engagements : 1 septembre 2020

Cloture des engagements : Samedi 17 octobre 2020

Dimanche 25 octobre

7h30/9h00 - **Accueil** des participants, vérifications techniques et administratives
(Salle des fêtes & champ de foire, commune de Scorbé Clairvaux)

9h15 - **Briefing concurrents**
(Salle des fêtes ou en extérieur selon la météo)

9h45 - **1^{ère} étape** divisée en 5 secteurs pour un total *70 km env.*

12h10 - Repas
(Salle des fêtes de Monthoiron)

13h10 - **2^{ème} étape** divisée en 3 secteurs pour un total de *60 km env.*

15h10 - Pause à Ingrandes

15h25 - **3^{ème} étape** d'un secteur pour un total de *23 km env.*

16h00 - Arrivée à Scorbé Clairvaux suivi de la remise des prix
(Salle des fêtes ou en extérieur selon la météo)



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Article 3 - Voitures admissibles :

1^{re} catégorie : les voitures dont la date de première mise en circulation se situe **avant fin 1989** (date portée sur le certificat d'immatriculation).

2^{me} catégorie : les répliques et les véhicules d'exception, **à partir du 1^{er} janvier 1990**, ayant obtenu la validation par l'organisateur (joindre une photo du véhicule à la demande d'engagement)

Ces véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise, contrôle technique, triangle, gilets et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

La présence d'un extincteur (2 kg minimum) est obligatoire selon les nouvelles RTS en vigueur. Il doit être fixé à la voiture et en cours de validité.

Ceintures de Sécurité obligatoires (si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants)

Le nombre total de véhicules est limité à 50. L'enregistrement des engagements se fera selon l'ordre d'arrivée. La clôture des inscriptions interviendra lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint. Les équipages supplémentaires seront placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques.

Article 4 – Equipements et accessoires autorisés :

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler !

Tous les types d'odomètres, "Tripmaster". Exemple : électroniques ou mécaniques sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course.

Article 5 – Equipages admissibles :

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un coéquipier.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Vous pourrez choisir entre **3 catégories : Initiation, confirmé et expert.**

Il est précisé que chaque équipage pourra prétendre à 3 participations maximum en catégorie initiation, ce après quoi il sera automatiquement reversé en catégorie confirmé.

Article 6 – Déroulement de l'épreuve :

Les départs se feront de minute en minute dans l'ordre croissant des numéros attribués par l'organisateur.

Au départ de chaque étape et dans la minute qui précède son départ, l'équipage recevra les documents nécessaires et son carnet de route.

Le parcours se divise en trois étapes.



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Pour la catégorie Initiation, les épreuves seront simplifiées et didactiques. Notre objectif est de donner les bases nécessaires pour permettre aux équipages de changer de catégorie l'année suivante.

Pour la catégorie Confirmé, les épreuves se corsent sans être dissuasives. Il ne vous restera qu'une marche à franchir après avoir acquis l'expérience nécessaire.

Pour la catégorie Expert, l'organisateur se réserve la liberté de laisser libre court à son imagination et de créer de nouveau type d'épreuve.

Précision sur la cartographie :

Les étapes de navigation sur cartes muettes se feront à l'aide de tracés fournis sur papier ou sur calque à reporter sur des cartes IGN au 1/100 000, 1/50 000, 1/25 000 fournies par l'organisateur. Le papier calque n'est pas fourni par l'organisateur.

En cas d'abandon :

Si un équipage interrompt le rallye lors d'un secteur pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ à partir du secteur suivant, même avec un autre véhicule. En revanche, les pénalités requises seront appliquées. De plus, il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

Article 7 – Contrôle de passage :

En différents points du parcours les organisateurs disposeront sur le côté droit de la route des contrôles qui seront :

- **de passage (CP)** : panneaux portant des lettres ou des chiffres que l'équipage devra relever au stylo à bille sur son carnet de route dans l'ordre chronologique indiqué.
- **de passage humain (CPH)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de route. Ils seront précédés d'un **drapeau jaune**.
- **humain (CH)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de route. Ils seront précédés d'un **panneau**.
- **de régularité** : Les contrôles des secteurs de régularité seront effectués par des équipes de chronométreurs cachées le long des épreuves de régularité.
- **CH de départ** : l'équipage reçoit son carnet de route et les documents nécessaires, il ne pourra partir qu'au signal du contrôleur.
- **CH d'arrivée** : l'équipage doit obligatoirement s'arrêter et remettre son carnet de route à son heure idéale de pointage. Le délai maximum autorisé sera de +30' au delà de l'heure idéale de pointage.

(Nous encourageons les équipages à respecter ce délai pour ne pas mettre en difficulté le timing du rallye, en cas de jardinage important une carte générale permettra de trouver facilement le CH suivant)

- **TIP** : le timing idéal sera indiqué en page de garde de chaque secteur, des pénalités pourront être appliquées en cas de vitesse moyenne excessive (cf tableau)

L'organisation se réserve le droit de poser des faux contrôles de passage (CP).

Le pointage en avance ne sera pas autorisé sur l'ensemble des contrôles horaires du rallye.



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Article 8 – Pénalités :

Secteur à moyenne contrôlée	5 points par seconde d'avance ou de retard
Secteur à moyenne contrôlée, par point de contrôle manqué	600 points
Secteur à moyenne contrôlée non effectué	1800 points
Plafonnement des pénalités par secteur à moyenne contrôlée	1800 points
Dépassement de plus de 20% de la moyenne imposée	600 points (au delà de 50% exclusion du rallye)
Contrôle de passage manquant ou supplémentaire	300 points
Contrôle horaire	10 points par minute de retard
	60 points par minute d'avance
Contrôle horaire manquant	1800 points
Arrivée à un contrôle horaire après le délai maximum autorisé	1800 points
Passage d'un contrôle horaire à l'envers	600 points
Passage d'un contrôle de passage humain à l'envers	300 points
Perte du carnet de contrôle	1800 points
Changement de véhicule pendant le rallye	3000 points

L'ordre des contrôles doit être respecté pour qu'un contrôle soit validé



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Article 9 – Classements :

Un classement sera établi pour chaque catégorie initiation, confirmé et expert, écurie ou ASA.

Sera déclaré vainqueur du Rallye le 1er de la catégorie C1 en catégorie expert. En cas d'ex æquo l'organisateur se réserve la possibilité d'utiliser la date de 1^{ère} immatriculation de la voiture, portée sur la carte grise, pour les départager.

Tout concurrent qui changera de véhicule au cours du rallye pourra continuer à concourir, pour le classement le coefficient du véhicule retenu sera le plus récent appliqué à l'ensemble du rallye.

L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) sera prise en compte, dans chaque catégorie. Un coefficient de pondération sera appliqué à la fin de l'épreuve par rapport au nombre total de pénalités.

Exemple pour 2 véhicules de la catégorie 1 :

Véhicule A (1968) : 460 (pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération) = 772,80 donc 1er

Véhicule B (1987) : 420 (pénalités) x 1,87 (coefficient de pondération) = 785,40 donc 2^{ème}

Article 10 – Remise des prix :

La remise des prix aura lieu le Dimanche 25 Octobre 2020 à partir de 17h00 à la salle des fêtes de Scorbé Clairvaux.

Classement Général Scratch de chaque catégorie initiation, confirmé et expert

· Les trois premiers équipages recevront des récompenses.

Classement par Groupe C1 et C2

· Dans chaque groupe le 1er équipage non déjà récompensé par ailleurs recevra une récompense,

Classement équipage mixte

· Le premier équipage mixte non déjà récompensé par ailleurs recevra une récompense.

Classement Ecurie

· Un trophée récompensera l'Ecurie (**minimum 3 voitures**) ayant réalisé la meilleure moyenne de ses engagés (**total des pénalités des équipages engagés/nombre d'équipages engagés**) à condition que le nombre d'écuries inscrites soit supérieure à 3.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires, notamment pour la catégorie balade.

Article 11 – Publicité et droit à l'image :

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur.

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Article 12 – Code de la route :

Bien évidemment, nous ne saurions trop insister sur la nécessité absolue de respecter les riverains et le code de la route, n'oublions pas que nous sommes sur route ouverte, une petite pénalité vaut mieux qu'une amende, des dégâts où pire... . De notre attitude à tous, la pérennité de notre épreuve s'en verra confortée, d'autant que le succès populaire de nos manifestations n'est plus à démontrer.

Tout au long de l'épreuve, **nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de la route**. Cette année une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées. L'organisateur se réserve la possibilité de pénaliser les avances excessives par rapport au temps estimé, applicable sur la totalité du parcours.

Article 13 – Roues et pneumatiques :

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier sont admis.

Article 14 – Droits d'engagement :

Le montant des droits d'engagement est fixé à **110 Euros** pour un équipage de 2 personnes.

Le chèque sera libellé ASA Poitou section VH, il doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte. Les chèques de réservation seront encaissés la semaine suivant le rallye.

L'engagement comprend :

- Les cafés croissants d'accueil de dimanche matin
- Les collations aux différentes pauses et remise des prix
- Les repas du dimanche midi pour deux personnes
- Les carnets de contrôles
- Les plaques de rallye et un jeu de numéros pour les portières
- Les documents (road-books, cartes routières ou photocopies couleurs)
- Un cadeau souvenir

Article 15 – Assurance :

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Les concurrents s'engagent à être titulaire d'une responsabilité civile vie privée.

Il est demandé aux concurrents de vérifier auprès de leur assurance que leur contrat couvre l'utilisation de leur véhicule dans le cadre d'un rallye cartographique et de navigation.

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Article 16 – Forfait :

En cas de forfait, une somme de 30 euros restera acquise à l'A.S.A. Poitou VH pour dédommagement des frais engagés.

Article 17 – Dispositions Sanitaires :

Lors des vérifications administratives :

- 1 seule personne par équipage
- respect des horaires de convocation,
- masque obligatoire,
- distanciation sociale,
- respect du sens de circulation.

Lors des vérifications techniques :

- masque obligatoire,
- 2 personnes maximum par véhicule,
- respect des horaires de convocation,
- interdites au public.

Dans les parcs de regroupements, les pauses :

- masque obligatoire sur les lieux de regroupement
- masque obligatoire en milieu clos et lors de tout échange avec l'organisation et les équipages
- accès au public restreint,
- distanciation social.

En cas de restrictions sanitaires imposées à la date de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve et remboursera les équipages.



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

DEMANDE D'ENGAGEMENT

8^{ème} RALLYE HISTORIQUE DU POITOU

25 Octobre 2020

Ce document (3 Pages) est à retourner avec votre règlement

Avant le 17 Octobre 2020 à Patrice MAZALEYRAT, 30 rue de la Brelandière 86100 CHATELLERAULT

CATEGORIE IMPORTANT Entourer votre choix	INITIATION	CONFIRME	EXPERT

	PILOTE		COPILOTE	
Nom				
Prénom				
Adresse				
Code Postal				
Ville				
Tél. Portable joignable pendant le rallye				
E-mail (obligatoire)				
A.S.A. ou Ecurie ou Club				
Permis de Conduire N°				
Délivré le..... à				
Equipage Féminin *	OUI	NON	Mineur *	OUI NON
	VEHICULE			
Marque			Modèle et type	
Année de construction			Immatriculation	
Cylindrée réelle			Couleur	
Cie d'assurance			N° de Police	
			Valable jusqu'à	
Contrôle Technique par			N°	
			jusqu'à	

*entourer la mention utile

En raison des mesures sanitaires et pour faciliter les vérifications administratives, une copie de la carte grise, du contrôle technique, du permis de conduire et de l'attestation d'assurance doivent être obligatoirement joint à la demande d'engagement.



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Merci de remplir ce tableau :

EQUIPAGE	
PILOTE	CO-PILOTE
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :

	Quantité	Tarif	Total
Engagement		110 €	
TOTAL GENERAL			

Merci de bien vouloir retourner ce coupon réponse accompagné du chèque correspondant lors de votre demande d'engagement, à l'ordre de **ASA-POITOU-VH**, à la même adresse :

ASA Poitou Chez Patrice MAZALEYRAT
30 rue de la Brelandière
86100 CHATELLERAULT

Partie réservée à l'administration

Date de Réception	Droits d'Engagement	Catégorie		N° Course	
Formulaire d'engagement	Espèces <input type="checkbox"/> Chèque N°	Initiation	Expert	Initiation	
Permis de Conduire					
Attestation d'Assurance					
Contrôle Technique					
Repas supplémentaires					



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Merci de remplir ce tableau :

EQUIPAGE	
PILOTE	CO-PILOTE
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

J'accepte sans réserve les termes du règlement du 8^{ème} Rallye Historique du Poitou.

J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens.

Cette épreuve n'ayant aucun aspect sportif, je m'engage à respecter le code de la route et je décharge en conséquence, soit comme conducteur, soit comme passager, l'A.S.A. Poitou section véhicule historique, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens, et je renonce à tout recours contre l'organisation du rallye.

Je certifie être titulaire d'une Responsabilité Civile Vie Privée

PILOTE

Date :

Signature¹ :

¹ **Impératif : faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »**



RALLYE HISTORIQUE du POITOU

Cette année nous sommes en négociation avec plusieurs partenaires. Toutes les informations concernant les conditions négociées avec nos partenaires sont visibles sur le lien suivant :

<https://www.rallyedelavienne.com/hebergement>

Concernant les concurrents qui viendront en Camping-cars merci d'avance de nous le préciser par Mail. Un espace est prévu à coté de la salle des fêtes avec un accès aux branchements électriques.